



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2026-255)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités

humaines » ;

Vu la délibération n°2025-62 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 6 000 €, soit 2 000 € pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove », 2 000 € pour la réalisation du projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre », 2 000 € pour la réalisation du projet « Projet Familles Marlborough », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Un été en famille 2026 », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer, une participation financière d'un montant de 2 500 €, pour la réalisation du projet « La parentalité sous toutes ses formes », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 5 000 €, soit 3 000 € pour la réalisation du projet «Grandir et vivre avec les écrans 2026», 2 000 € pour la réalisation du projet « Fabrication de bancs sonores éducatifs et connectés », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, à la Commune de Méricourt, une participation financière d'un montant de 2 500 €, pour la réalisation du projet «Vacances collectives en familles», au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer, à la Communauté de Communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme 2026 : De la grossesse à l'adolescence : Grandir ensemble Pas à Pas », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 6, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 8 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 à 6 de la présente délibération seront imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	26 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 1^{er} juin 2026

9 projets sont proposés :

Territoire du Boulonnais

Projets portés par l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne :

- « Parentalité à Ostrohove »
- « Animations collectives familles à la maison de quartier centre »
- « Projet Familles Marlborough »

Projet « Un été en famille 2026 » porté par le centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau

Projet « La parentalité sous toutes ses formes » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer

Territoire du Calaisis

Projets portés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq :

- « Grandir et vivre avec les écrans 2026 »
- « Fabrication de bancs sonores éducatifs et connectés »

Territoire Lens-Hénin

Projet « Vacances collectives en familles » porté par la commune de Méricourt

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme 2026 : « De la grossesse à l'adolescence : Grandir ensemble Pas à Pas » porté par la Communauté de communes du Ternois

Projets portés par l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne

1. Projet « Parentalité à Ostrohove »

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Au total, 164 séances ont été réalisées et ont concerné 69 enfants et 68 parents. Le taux de participation correspond aux prévisions initiales attestant d'une mobilisation significative des familles du territoire.

L'ensemble des actions sont largement appréciées et constituent une composante essentielle de la vie du quartier. Ces temps constituent des moments privilégiés de partage, de convivialité et de cohésion sociale

L'association propose sa reconduction pour 2026.

Présentation de l'action 2026

La maison de quartier Ostrohove mènera ce projet en collaboration avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les écoles et le Département.

Les objectifs sont :

- renforcer la solidarité entre parents ;
- consolider les liens intrafamiliaux ;
- développer le lien habitant/professionnel.

Ce projet concernera les familles du quartier Ostrohove de Saint-Martin-Boulogne soit environ 120 familles.

Les animations seront variées :

- Action 1 « Parent 'inov » (30 séances) se déclinera en différents types d'ateliers : ateliers de préparation et d'accompagnement aux projets vacances familles, ateliers destinés aux parents (groupe d'échanges de pratiques, implication de parents dans la création de projets à destination d'autres parents), mise en place de projets à visée collective

- Action 2 « Vie territoriale » (30 séances) est un projet développé avec l'inspection de l'Éducation Nationale (EN) à destination des enfants scolarisés et leurs parents. Des parents repérés par l'école seront invités à co-construire avec l'équipe éducative et la maison de quartier des projets collectifs à vocation scolaire ou à vocation parentale.

- Action 3 : ateliers « complicité » (80 séances)

- ateliers « Eco gourmand » : ateliers parents-enfants autour de l'équilibre alimentaire avec intervention d'une diététicienne
- match(s) : Il s'agira d'emmener les familles pour assister à un match de basket ou de football dans le Pas-de-Calais
- massage bébé à destination des familles ayant un enfant âgé d'environ zéro à neuf mois
- loisirs en famille : ateliers créatifs, sorties ludiques et culturelles en famille

Les ateliers seront encadrés notamment par des prestataires et se dérouleront sur toute l'année 2026 à la maison de quartier Ostrohove et en pied d'immeubles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 19 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (9 500 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (7 500 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

2. Projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre »

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

165 séances ont été menées touchant 191 enfants et 208 parents.

Plusieurs avancées notables ont été observées dans les familles accompagnées dont le renforcement du rôle parental, le partage des responsabilités ainsi que le développement des liens et de la confiance.

Pour 2026, le porteur propose la poursuite de cette action.

Présentation de l'action 2026

La maison de quartier centre mènera ce projet en partenariat avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF, les écoles situées en centre-ville et le Département.

Les objectifs sont :

- renforcer l'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales ;
- favoriser le lien parent et enfants ;
- promouvoir un environnement bienveillant qui favorise l'amélioration du bien-être des familles.

L'action s'adressera aux familles avec enfants soit environ 100 familles.

3 actions seront proposées :

- Les actions parents-enfants (90 séances) se déclineront sous la forme d'animations familiales, structurées en ateliers différenciés selon les tranches d'âge :
 - pour les 0 à 9 mois : massage bébé ;
 - pour les 9 mois à 3 ans : baby gym, éveil sensoriel, activités créatives et de transvasements ;
 - à partir de 3 ans : atelier cuisine, activités créatives, activités physiques, sorties en famille ;
 - pour les 2 ½ à 7 ans : atelier de langage (lecture et activité liée à la lecture).
- Les ateliers parents (35 séances) seront animés par la référente familles, qui, à partir des demandes des parents, élaborera un programme d'animations comprenant des activités créatives, des sorties ou des ateliers de cuisine.

- L'action « Parents engagés » (35 séances) visera à offrir aux parents l'opportunité de construire des projets en s'appuyant notamment sur les dispositifs tels que la Bourse d'Initiatives Familles ou Vacances en familles.

Le projet se déroulera sur l'année 2026 principalement à la maison de quartier centre.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 18 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (9 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (7 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

3. « Projet Familles Marlborough »

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

107 séances ont été réalisées, 275 enfants et 191 parents ont été concernés.

Cette action a contribué à renforcer les compétences parentales, à soutenir l'autonomie des familles, à valoriser les savoir-faire des parents et à encourager leur prise d'initiative. Elle a également favorisé les relations entre parents, la mixité sociale et la création de liens durables sur le quartier.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs (participation, régularité, qualité des échanges, projets initiés par les parents) témoignent d'une dynamique positive, confirmée par des retours faisant état d'une amélioration de l'estime de soi et du sentiment de légitimité dans la fonction parentale.

L'association envisage la reconduction de cette action.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé en collaboration avec la commune de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, l'école Anne Frank et le Département.

Les objectifs sont :

- maintenir une dynamique collective « parents » au cœur du quartier ;
- prendre du plaisir à faire des choses avec son enfant ;
- valoriser les compétences de l'enfant aux yeux des parents ;
- créer du lien entre les familles et les enfants ;
- favoriser les temps privilégiés entre le parent et son enfant.

Le projet s'adressera aux familles du quartier Marlborough soit 200 familles ciblées.

Le centre social proposera 2 types d'actions :

- 1) Les temps « Parents engagés et informés » (20 séances) sont des temps de rencontres conviviaux entre parents. Certaines de ces rencontres auront pour objectif de les informer sur l'existence de dispositifs tels que les aides aux vacances familiales, la Bourse d'Initiatives familles afin de susciter des projets familles collectifs, d'autres permettront de mettre en place des actions de prévention ou encore de préparer des soirées et/ou sorties familiales.
- 2) L'action « Les petits moments privilégiés » (60 séances) se déclinera en plusieurs ateliers différenciés selon les tranches d'âge des enfants : massage bébé, ateliers d'éveil musical, ateliers petite enfance (lieu d'échanges et de rencontres entre parents, enfants et le référent familles), les mercredis en famille, soirées et sorties.

Ces animations se tiendront sur l'année 2026, à la maison de quartier Marlborough.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 18 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (9 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne-sur-Mer (7 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

4. Projet « Un été en famille 2026 » porté par le centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau

Bilan de l'action 2025

Le Département en 2025 a accompagné ce projet dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

316 parents et 469 enfants ont participé à l'action.

6 réunions de préparation, 1 réunion bilan et 25 animations ont eu lieu.

Les familles ont pu découvrir différents lieux du territoire tels que les espaces culturels, des parcs et des lieux de loisirs. Elles se sont familiarisées avec les moyens de transport. Ce projet leur a permis de mieux repérer les ressources locales et de gagner en confiance pour se déplacer de manière autonome avec leurs enfants par la suite. Par ailleurs, ces moments de loisirs et de découverte ont favorisé les échanges, la complicité et le plaisir de faire des activités en famille, contribuant ainsi à renforcer les relations intrafamiliales.

Le centre culturel et social Jacques Brel propose la reconduction de cette action pour 2026.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé avec la ville, la CAF, le Centre d'Animation Jeunesse, les centres sociaux, le Programme de Réussite Éducative, le CCAS, la Maison des Adolescents (MDA), la Maison du Département Solidarité (MDS).

Les objectifs sont :

- développer les connaissances des familles concernant la mobilité sur le territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle dès le plus jeune âge ;
- resserrer les liens intrafamiliaux ;
- créer des liens entre les familles ;
- favoriser l'autonomie et les participations des familles dans la conception des animations.

Cette action concernera prioritairement les familles Outreloises avec l'objectif d'impliquer environ une trentaine de familles.

Des réunions sont organisées avec les familles et la Référente Familles depuis le mois de février afin d'affiner l'organisation et de les impliquer dans la construction de l'action. Les familles ont la responsabilité de proposer et d'organiser les sorties de l'été.

L'été en famille se déroulera du lundi 8 juillet jusqu'à la mi-août 2026.

Une réunion bilan sera proposée en septembre 2026.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 23 423 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros), l'État (4 000 euros), la commune d'Outreau (2 000 euros), les fonds propres du centre culturel et social (1 423 euros) et les usagers (1 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

5. Projet « La parentalité sous toutes ses formes » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Desvres-Samer

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

171 ateliers ont été mis en place pour les enfants et les familles (heure du conte, soirée jeux de société, ateliers culturels, sportifs, culinaires, artistiques, ateliers thématiques (gestion des émotions, charge mentale, le sommeil, le bien-être, l'estime de soi, le lâcher prise).

737 participants dont 271 adultes et 466 enfants ont participé à l'action.

Les ateliers parents-enfants ont permis de développer la complicité, la relation de confiance entre le parent et son enfant. Ils ont permis aussi aux parents de mieux comprendre les émotions de leur enfant. De plus, les ateliers pour les parents ont offert un espace pour se ressourcer.

Le CIAS propose sa reconduction.

Présentation de l'action 2026

Le pôle famille du centre social « Maison Intercommunale Pour Tous » pilote ce projet en partenariat avec les structures culturelles et sportives de l'intercommunalité et les professionnels du Département.

Le projet s'adressera aux familles du territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer soit 31 communes.

Ces ateliers offriront aux parents la possibilité d'exprimer leurs difficultés et leurs inquiétudes, ainsi que d'échanger entre pairs. Ils représenteront également un lieu privilégié pour le parent et son enfant. Ces temps favoriseront également la complicité et les échanges entre le parent et leur enfant.

Deux actions seront proposées :

- Génération famille : ateliers parents-enfants incluant des ateliers thématiques à destination des familles avec enfants de moins de 3 ans, des ateliers lecture/sophro, des ateliers en famille le mercredi après-midi et des ateliers pendant les vacances scolaires ;
- Moment des parents : temps à destination des parents sous forme de temps d'échanges thématiques adaptés à leur quotidien.

L'action se déroulera de janvier à décembre 2026, en dehors et pendant les vacances scolaires et se tiendra sur Desvres mais aussi sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 33 163 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (20 000 euros), l'intercommunalité de Desvres-Samer (10 263 euros) et les usagers (400 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

Projets portés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq

6. Projet « Grandir et vivre avec les écrans 2026 »

Bilan de l'action 2025 « Action parentalité CIAS »

Le Département en 2025 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

Le stage autour du numérique, du mouvement et de la pratique artistique s'est déroulé du 15 au 18 avril 2025 et a réuni 18 enfants âgés de 6 à 13 ans et 7 parents. Les participants ont également créé des petites capsules vidéo sur des thématiques variées (exposition aux écrans, émotions...). Ces capsules vidéo ont permis la création d'un clip vidéo.

Ce temps fort a réuni 300 collégiens sur la matinée et 469 personnes l'après-midi.

Ce temps a permis d'aborder la place des écrans dans la vie familiale et leurs effets sur le développement de l'enfant. À travers des conférences, ateliers et échanges, parents et professionnels ont pu réfléchir ensemble à des usages équilibrés et responsables, favorisant une éducation numérique positive. La journée s'est clôturée avec la diffusion du clip vidéo réalisé en avril lors du stage et le spectacle « Clicktature » de la compagnie Racines Carrées, qui a réuni 158 spectateurs.

Pour 2026, le CIAS souhaite reconduire l'événement autour des écrans.

Présentation de l'action 2026

Les partenaires associés au projet sont la CAF, la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA), le Point Information Jeunesse (PIJ), le Relais Petite Enfance (RPE), la gendarmerie, la MDA, la note bleue, les Promeneurs du net, le Réseau parents 62 du Calais, le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, ABCD Service Consultation Jeune Consommateur, l'EN, l'UFOLEP, le Lycée Coubertin, les collèges du territoire, la MDS, parmi d'autres.

L'objectif de cet événement sera de permettre aux familles de passer un agréable moment autour des écrans tout en leur faisant découvrir des alternatives. Il visera également à leur apporter des ressources et outils nécessaires pour une utilisation raisonnée des écrans et de faire prendre conscience des effets néfastes sur la santé.

L'action aura lieu le mercredi 30 septembre 2026 à la salle des sports du collège du brédenade à Audruicq et sera ouverte à tous : enfants, familles, collégiens.

La matinée sera dédiée aux élèves de 5^{ème} du collège de Brédenarde et des Argousiers accompagnés de leurs enseignants, soit environ 300 participants. L'après-midi sera quant à elle ouverte à tous les publics, avec près de 500 personnes attendues.

De nombreux partenaires seront présents à l'occasion de cette journée et proposeront de nombreuses animations :

- des ateliers connectés avec ou sans écran ;
- des compétitions de jeux vidéo pour promouvoir le e-sport ;
- des alternatives aux écrans (jeux de société, bricolage, sport...) ;
- un espace petite enfance ;
- des espaces de sensibilisation, de prévention et de législation, des espaces d'échanges, de discussions avec l'intervention de professionnels spécialisés dans les pratiques numériques ainsi que des stands d'informations et de communication des différents partenaires.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 7 800 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (3 976 euros) et l'intercommunalité (824 euros)

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros.

7. Projet « Fabrication de bancs sonores éducatifs et connectés »

Le CIAS propose cette nouvelle action en partenariat avec la CAF, les promeneurs du net, le PIJ, le RPE, l'EN et la MDS de Calais.

Le projet a comme objectif la création de 3 bancs sonores.

L'enjeu du projet sera triple :

- développer de nouvelles actions pour favoriser des interactions positives entre le numérique et les jeunes. Il s'agit de proposer des activités « créatives et actives » associées aux outils numériques offrant des alternatives « aux seuls écrans » ;
- mobiliser et proposer un cadre d'action concret à des jeunes pour la réalisation d'outils d'intérêt général ;
- impliquer des jeunes dans un projet participatif qui s'ouvrira à d'autres au travers d'une base de données de documents sonores.

Cette action sera ouverte aux jeunes de 8 à 15 ans soit 30 personnes et se déroulera de juillet à décembre 2026 sur la CCRA. Les jeunes pourront partager l'atelier avec leurs parents, grands-parents afin de favoriser le partage d'expériences et de savoir-faire.

Ce projet se décomposera en trois types d'ateliers ludiques et pédagogiques :

- fabrication de bancs par le groupe avec le concours d'un menuisier ;
- atelier artistique (peinture, pochoir...) de mise en valeur de ces bancs ;
- création et enregistrements des premiers contenus avec le concours d'artistes et de techniciens du son numérique.

Ces bancs sonores seront installés dans des espaces communautaires fréquentés par une large diversité de populations : maison du Platier d'Oye, Ecopôle et le nouvel Espace Ressources Familles 1.2.3 FAMILLE situé à Audruicq.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 10 800 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (7 040 euros) et l'intercommunalité (1 760 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

8. Projet « Vacances collectives en familles » porté par la commune de Méricourt

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le séjour familial a été organisé du 13 au 20 juillet 2025, au domaine des granges à Ternant en Charente Maritime et a concerné 12 familles soit 46 personnes (18 adultes et 28 enfants).

Les familles ont préparé le projet de séjour collectif en vacances depuis le mois de janvier. Le principe était de les associer dans toute la préparation, à partir d'un groupe constitué de familles engagées pour préparer puis partir en séjour.

Le travail préparatoire mené avec les familles a favorisé l'engagement de chacun. Il a permis de favoriser l'esprit collectif, l'entraide entre les familles. Ce travail a contribué à tisser des liens entre tous et à faire du séjour un moment fort de la vie de ces familles.

La commune propose la reconduction de ce projet.

Présentation de l'action 2026

Le projet est piloté par le centre social d'éducation populaire et élaboré en partenariat avec la CAF du Pas-de-Calais, le CCAS, Vacances Ouvertes et la MDS.

Les objectifs sont de valoriser et d'accompagner la fonction parentale notamment en renforçant le lien parent-enfant et développer l'autonomie.

Le séjour concernera actuellement 7 familles soit 11 parents et 20 enfants qui participent au collectif familles et sera limité à 50 personnes.

Il se déroulera du 13 au 19 juillet 2026, au Domaine des Granges à Ternant en Charente Maritime.

Les familles seront pleinement associées à l'organisation du séjour, en participant à deux réunions mensuelles de préparation, en mettant en place des actions d'autofinancement et en contribuant à son évaluation avec les partenaires. Elles seront accompagnées par la référente familles tout au long du projet.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 24 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (8 000 euros), la commune de Méricourt (6 500 euros), les Chèques-Vacances (ANCV) (3 000 euros), les actions d'autofinancement (2 000 euros) et les usagers (2 000 euros).

Le montant forfaitaire établi au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

9. Projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme 2026 : « De la grossesse à l'adolescence : Grandir ensemble Pas à Pas » porté par la Communauté de communes du Ternois (CCT)

Bilan de l'action 2025

Le Département en 2025 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

Le projet a accompagné les parents et leurs enfants à travers des actions favorisant la santé, le bien-être et l'harmonie au sein de la famille. Les familles ont fait un retour positif de l'ensemble du programme qu'ils ont qualifié de varié, adapté à leurs besoins et questions, qui a évolué chaque année en fonction de leurs retours et attentes. Les parents se sont sentis soutenus sur les compétences parentales et reconnus dans leurs rôles grâce à l'écoute, la confiance et le partage d'expériences.

193 familles différentes ont participé dont 108 familles nouvelles.

217 ateliers ont été réalisés.

La CCT propose la reconduction de cette action pour l'année 2026.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé avec la CAF, la mutualité sociale agricole (MSA), l'association d'action sanitaire et sociale de la Région de Lille, le centre d'action médico-sociale précoce, les services de Ternoiscom, le CIAS et la MDS du Ternois.

Les objectifs sont de :

- rompre l'isolement des parents, notamment des primo-parents et des familles en situation de fragilité ;
- renforcer les compétences parentales par la mise à disposition d'informations fiables, d'ateliers pratiques et d'échanges ;
- favoriser le lien parent-enfant grâce à des activités partagées et à des espaces de socialisation.

Cette opération est destinée aux futurs parents jusqu'aux parents d'enfants adolescents fréquentant ou non le service petite enfance ainsi que les familles fréquentant les consultations de nourrissons de Protection maternelle et infantile, les structures jeunesse et les familles accompagnées par les partenaires (CAF, MSA, CCAS/CIAS, Espace de vie sociale, MDS) et pour certaines interventions, un plus large public sera convié soit 200 familles concernées.

Le projet visera à proposer un accompagnement global et continu des familles, de la grossesse jusqu'aux 17 ans de l'enfant, en articulant le public des 1 000 premiers jours (0-3 ans) et le public Pas à Pas (3-17 ans) au sein d'un projet unique et cohérent.

Divers ateliers seront proposés :

- pour les enfants de 0-3 ans et leurs parents : conférence échange (prendre soin de soi pour mieux prendre soin de son enfant), gestion des émotions, initiation comptines signées, bébé signe, voyage au pays des contes, éveil musical, atelier cuisine, baby gym...
- pour les enfants de 3-17 ans et leurs parents : ateliers contes, ateliers autour des arts et de l'imaginaire, atelier fablab, soirées jeux, ternoisludik, et de nouveaux ateliers tels que des ateliers sur la gestion des émotions, de l'éveil musical.

La mise en place des actions se déroulera de mars à décembre 2026 et seront déclinées à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action est de 70 042 euros.

Le projet mobilise financièrement l'intercommunalité (32 042 euros), la CAF (30 000 euros) et la MSA (3 000 euros).

La participation du Département sollicitée est de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°55

Territoire(s): Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :

- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Neuf actions sont proposées. L'annexe 1 reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 26 000 euros au titre de l'année 2026.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Boulonnais	Parentalité à Ostrohove	Association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne	19 000	2 000
	Animations collectives familles à la maison de quartier centre		18 000	2 000
	Projet Familles Marlborough		18 000	2 000
	Un été en famille 2026	Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau	23 423	5 000
	La parentalité sous toutes ses formes	Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres- Samer	33 163	2 500
Calaisis	Grandir et vivre avec les écrans 2026	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq	7 800	3 000
	Fabrication de bancs sonores éducatifs et connectés		10 800	2 000
Lens-Hénin	Vacances collectives en familles	Commune de Méricourt	24 000	2 500
Montreuillois-Ternois	Accompagnement et soutien à la parentalité : programme 2026 : « De la grossesse à l'adolescence : Grandir ensemble Pas à Pas »	Communauté de communes du Ternois	70 042	5 000

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 6 000 €, soit 2 000 € pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove » ; 2 000 € pour la réalisation du projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre » ; 2 000 € pour la réalisation du projet « Projet Familles Marlborough », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, au Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Un été en famille 2026 », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer, une participation financière d'un montant de 2 500 euros, pour la réalisation du projet « La parentalité sous toutes ses formes », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 5 000 €, soit 3 000 € pour la réalisation du projet « Grandir et vivre avec les écrans 2026 » ; 2 000 € pour la réalisation du projet « Fabrication de bancs sonores éducatifs et connectés », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, à la Commune de Méricourt, une participation financière d'un montant de 2 500 euros, pour la réalisation du projet « Vacances collectives en familles », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, à la Communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme 2026 : De la grossesse à l'adolescence : Grandir ensemble Pas à Pas », au titre de l'année 2026 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	205 669,00	26 000,00	179 669,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY